



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 4 juillet 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

44, rue Fortin-les-Berges
Lot 4 728 895
Cadastre du Québec
Propriétaires : Madame Annik Thériault et monsieur Luc Bouchard

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un appendice au garage de type carport (ouvert ou fermé) de 5,18 m X 11,18 m portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 171.70 m² au lieu de 120 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2022 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 9 juin 2022

Joëlle Racourt

Greffière-trésorière adjointe